

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government Services Canada/Réception des soumissions Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

800 Burrard Street, 2nd Floor 800, rue Burrard, 2e étage Vancouver, BC V6Z 0B9 Bid Fax: (604) 775-7526

Request For a Standing Offer Demande d'offre à commandes

Regional Individual Standing Offer (RISO)

Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente, une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada - Pacific Region 800 Burrard Street, 12th Floor 800, rue Burrard, 12e etage Vancouver, BC V6Z 0B9

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Title - Sujet RISO Optical Services					
Solicitation No N° de l'invitation		Date			
21801-130268/A		2014-03-26			
Client Reference No N° de réfé	érence du client	GI	ETS R	ef.	No N° de réf. de SEAG
21801-130268		PΝ	W-\$V.	AN	I-531-7229
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FN	/IS	No./N	°۷	ME
VAN-3-36336 (531)					
Solicitation Closes -	L'invitation pr	er	nd fi	n	
at - à 02:00 PM	_				Fuseau horaire
on - le 2014-04-11					Pacific Daylight Saving Time PDT
Delivery Required - Livraison ex	rigée				
See Herein					
Address Enquiries to: - Adresse	r toutes questions à:		Buyer Id - Id de l'acheteur		
Mak, Goretti M.		van531		n531	
Telephone No N° de téléphone		FAX No N° de FAX			
(604)775-7649 ()		(604)775-7526			
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: CORRECTIONAL SERVICE OF CANADA Various Institutes British Columbia Canada					
Security - Sécurité This request for a Standing Offer does not it					
Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.					

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur

Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)

Signature Date



21801-130268/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

21801-130268

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

VAN-3-36336

Buyer ID - Id de l'acheteur

van531

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1. Introduction
- Sommaire
- 3. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

- 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2. Présentation des offres
- 3. Demandes de renseignements demande d'offres à commandes
- 4. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

1. Instructions pour la préparation des offres

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 1. Procédures d'évaluation
- Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes

PARTIE 6 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

- 1. Offre
- 2. Exigences relatives à la sécurité
- 3. Clauses et conditions uniformisées
- 4. Durée de l'offre à commandes
- 5. Responsables
- 6. Utilisateurs désignés
- 7. Procédures pour les commandes subséquentes
- 8. Instrument de commande
- 9. Limitation financière
- 10 Ordre de priorité des documents
- 11. Attestations
- 12. Lois applicables

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 1. Besoin
- 2. Clauses et conditions uniformisées
- 3. Durée du contrat
- 4. Paiement
- 5. Instructions pour la facturation

21801-130268/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

van531

Client Ref. No. - N° de réf. du client

21801-130268

File No. - N° du dossier

VAN-3-36336

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Liste des annexes :

Annexe A - Base de paiement

Annexe B - Adresses de livraison et de facturation des établissements du Service correctionnel du Canada

Annexe C - Rapport d'offre à commandes

Formulaires:

Formulaire 1 Formulaire de présentation de la soumission

21801-130268/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

van531

Client Ref. No. - N° de réf. du client

21801-130268

File No. - N° du dossier VAN-3-36336 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit:

Partie 1 Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin;

Partie 2 Instructions à l'intention des offrants: renferme les instructions relatives aux clauses et

conditions de la DOC;

Partie 3 Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour

préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;

Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se

déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la

méthode de sélection;

Partie 5 Attestations: comprend les attestations à fournir;

Partie 6 6A, Offre à commandes, et 6B, Clauses du contrat subséquent:

6A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions

applicables;

6B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une

commande subséquente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennentle la Base de paiement et toute autre annexe.

2. Sommaire

Fournir des services de lunetterie, y compris la fourniture, l'ajustement, le remplacement et/ou la réparation des verres, des montures et/ou des étuis de lunettes, les frais d'ajustement, les essais au lensomètre et/ou les autres tests qui pourraient être nécessaires, sur demande, à Service correctionnel du Canada (SCC), en divers lieux en Colombie-Britannique (Canada).

L'État pourrait diviser le besoin en deux et répartir les deux offres à commandes entre deux fournisseurs si l'évaluation de prix indique que cela permettrait de faire des économies. Une offre à commande pourrait comprendre la région d'Abbotsford, d'Agassiz, de Harrison Mills, et de Mission, l'autre offre à commande étant pour la région de Victoria.

Ce besoin est assujetti SEULEMENT à l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

Ce besoin est visé par le Système commun de classification(G0) concernant les services de santé et services sociaux, auquel ne s'appliquent pas l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce(AMP-OMC) (annexe4), l'Accord de libre-échange nord-américain(ALENA) (chapitre10, annexe1001.1b-2b).

3. Compte rendu

21801-130268/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

van531

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

21801-130268

VAN-3-36336

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions</u> uniformisées d'achat

(https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisee s-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

2006 (2014-03-01)Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2006, Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer: soixante (60) jours

Insérer: 180 jours

2. Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

3. Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins 10 jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

van531

21801-130268/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

21801-130268

VAN-3-36336

répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les offrants.

4. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur en Colombie-Britannique et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

1. Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I: offre technique (1 copie papier)
Section II: offre financière 1 copie papier)

Section III: attestations

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement <u>Politique d'achats écologiques</u>

(http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

21801-130268/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

van531

Client Ref. No. - N° de réf. du client

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

21801-130268

VAN-3-36336

Section I: Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II: Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe B, Base de paiement »). Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

Paiement par carte de crédit

Le Canada demande que les offrants complètent l'une des suivantes :

a) ()		les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) seront acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.
		Les cartes de crédit suivantes sont acceptées : VISA Master Card
b)	()	les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) ne seront pas acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

L'offrant n'est pas obligé d'accepter les paiements par carte de crédit.

L'acceptation du paiement par carte de crédit des commandes ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

1.1 Évaluation technique

1.1.1 Critères techniques obligatoires

- (a) Exigences en matière de sécurité : l'entrepreneur proposé doit être en mesure de passer la vérification de sécurité de Service correctionnel Canada (SCC) au niveau de la vérification approfondie avant l'adjudication du marché.
- (b) L'entrepreneur doit soumettre une proposition de prix Annexes « A », TPS/TVH exclues, droits de douane et taxe d'accise inclus le cas échéant.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

van531

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

21801-130268 VAN-3-36336

(c) Essai - Test au lensomètre et/ou autres tests qui pourraient être exigés par l'agent médical autorisé. L'entrepreneur doit être prêt à se présenter sur place avec un inventaire de montures susceptibles d'ajustements.

- (d) Fournir au moins une référence d'un client auquel vous avez fourni des services de lunetterie et des services accessoires de façon régulière.
- (e) Fournir la preuve que les personnes employées par votre compagnie possèdent les qualifications légales et la formation nécessaire pour fournir des services et des accessoires de lunetterie en Colombie-Britannique.

1.2 Évaluation financière

Le prix des soumissions sera évalué conformément à l'Annexe « A » - Base de paiement, en dollars canadiens, taxe sur les produits et services (TPS) exclue, FAB destination pour les marchandises, droits de douane et taxe d'accise inclus.

2. Méthode de sélection

Pour être considérée comme recevable, il faut qu'une soumission réponde à toutes les exigences obligatoires de la présente demande de soumissions. Les offrent qui ne répondent pas à toutes les exigences obligatoires seront rejetées sans autre examen. La proposition conforme la plus basse aux termes de l'annexe « A » sera recommandée pour adjudication d'un marché.

La Couronne pourrait diviser le besoin en deux et délivrer deux contrats à deux fournisseurs différents si cela lui permet de faire des économies. L'un des contrats pourrait inclure les régions d'Abbotsford, d'Agassiz, de Harrison Mills et de Mission, et l'autre contrat concernerait la région de Victoria.

	e exerce son activité :		
oui	non		
oui	non		
10 %			
on) 20 %			
35 %			
35 %			
	oui oui 10 % on) 20 % 35 %		

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut à remplir l'une de ses obligations prévues dans le cadre de tous contrats subséquents, s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

van531

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

21801-130268

21801-130268/A

VAN-3-36336

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre peut être déclarée non recevable ou pourrait entraîner la mise de côté de l'offre à commandes ou constituer un manquement aux termes du contrat.

.1. Attestations obligatoires préalables à l'émission d'une offre à commandes

1.1 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - offre, des instructions uniformisées 2006. Les renseignements connexes, tel que requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « <u>soumissionnaires à admissibilité limitée</u> » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) - Travail</u>.

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

2. Attestations additionnelles préalables à l'émission de l'offre à commandes

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec l'offre mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de se conformer à la demande du responsable de l'offre à commandes et de fournir les attestations dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

2.1 Attestation du contenu canadien

Cet achat est conditionnellement limité aux produits canadiens.

Sous réserve des procédures d'évaluation contenues dans la demande d'offres à commandes, les offrants reconnaissent que seulement les offres accompagnées d'une attestation à l'effet que le ou les produits offerts sont des produits canadiens, tel qu'il est défini dans la clause A3050T, peuvent être considérées.

Le défaut de fournir cette attestation remplie avec l'offre aura pour conséquence que le ou les produits offerts seront traités comme des produits non-canadiens.

L'offrant atteste que :

() au moins 80 p. 100 du prix total de l'offre correspond à des produits canadiens tel qu'il est défini au paragraphe 1 de la clause A3050T.

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier Buyer ID - Id de l'acheteur van531

21801-130268 VAN-3-36336 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Pour de plus amples renseignements afin de déterminer le contenu canadien de plusieurs produits, plusieurs services ou une combinaison de produits et de services, consulter l'Annexe 3.6(9), Exemple 2 du Guide des approvisionnements.

Amd. No. - N° de la modif.

Clause du Guide des CCUA A3050T (2010-01-11) Définition du contenu canadien 2.1.1

21801-130268/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

21801-130268

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

van531

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

268 VAN-3-36336

PARTIE 6 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

1. Offre

Fournir des services de lunetterie, y compris la fourniture, l'ajustement, le remplacement et/ou la réparation des verres, des montures et/ou des étuis de lunettes, les frais d'ajustement, les essais au lensomètre et/ou les autres tests qui pourraient être nécessaires, sur demande, à Service correctionnel du Canada (SCC), en divers lieux en Colombie-Britannique (Canada).

2. Exigences relatives à la sécurité

Tous les employés de l'entrepreneur travaillant aux termes d'un contrat de Service correctionnel Canada (SCC) doivent obtenir une cote de sécurité au niveau de la vérification approfondie.

3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées</u> d'achat

(https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisee s-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

3.1 Conditions générales

2005 (2014-03-01), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

3.2 Offres à commandes - établissement des rapports

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre tous les achats, incluant ceux payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe « C ». Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données doivent être présentées tous les « trimestres » au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des trimestres :

Premier trimestre : du 1er avril au 30 juin;

Deuxième trimestre : du 1er juillet au 30 septembre; Troisième trimestre : du 1er octobre au 31 décembre; Quatrième trimestre : du 1er janvier au 31 mars.

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les 30 jours civils suivant la fin de la période de référence.

4. Durée de l'offre à commandes

4.1 Période de l'offre à commandes

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

van531

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

21801-130268

21801-130268/A

VAN-3-36336

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées et les services être rendus du Juin 1, 2014 au Mai 31, 2017 inclusivement.

4.2 Prolongation de l'offre à commandes

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour deux périodes supplémentaires d'un an, aux mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués dans l'offre à commandes, ou aux taux ou prix calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes 30 jours avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

5. Responsables

5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Goretti Mak, Supply Specialist Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Direction générale des approvisionnements, Vancouver 219-800 Burrard Street, Vancouver, BC

Téléphone : (604) 775-7649 Télécopieur : (604) 775-7526

Courriel: goretti.mak@pwgsc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

5.2 Chargé de projet (à inscrire au moment de l'adjudication du contrat) Le chargé de projet pour l'offre à commandes est :

Nom : ______

Titre : _____
Organisation : _____

Adresse : _____

Téléphone : ____ - ___ - ____

Télécopieur : ___ - ___ - ____

Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

5.3	Représentant de l'offrant
Nom :_	
Γitre :_	
Organi	sation ·

21801-130268/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

21801-130268

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

VAN-3-36336

Buyer ID - Id de l'acheteur

van531

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

· ·

Adresse :	
Téléphone : Télécopieur : Courriel :	_

6. Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est : la pharmacie régionale de la Colombie-Britannique du Service correctionnel du Canada.

7. Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire PWGSC-TPSGC 942.

8. Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 10 000 \$ (taxes applicables incluses).

9. Limitation financière

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de 76 190.48 \$, (taxe sur les produits et services ou taxe de vente harmonisées exclue) à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou trois mois avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes:
- c) les conditions générales 2005 (2014-03-01), Conditions générales offres à commandes biens ou services
- d) les conditions générales 2010A (2014-03-01), biens (complexité moyenne);
- e) l'Annexe « A », Base de paiement;
- f) I'Annexe « B », Standing Offer Report;
- g) l'Annexe « C », Adresses de livraison et de facturation des établissements du Service correctionnel du Canada;
- h) l'offre de l'offrant en date du ______ (insérer la date de l'offre), (si la soumission a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de l'émission de l'offre: « clarifiée le ______ » ou « telle que modifiée le ______ » et insérer la ou les date(s) de la ou des clarification(s) ou modification(s)).

11. Attestations

21801-130268/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No - No du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

van531

Client Ref. No. - N° de réf. du client

VAN-3-36336

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

11.1 Conformité

21801-130268

Le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ainsi que la coopération constante quant aux renseignements connexes sont des conditions d'émission de l'offre à commandes (OC). Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'offrant ou à fournir les renseignements connexes, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec son offre comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier tout contrat subséquent pour manquement et de mettre de côté l'offre à commandes.

12. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur Colombie-Britannique et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

1. Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

2. Clauses et conditions uniformisées

2.1 Conditions générales

2010A (2014-03-01), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

3. Durée du contrat

3.1 Date de livraison

La livraison doit avoir lieu dans un délai de **72 heures** après réception d'une commande passée par le chargé de projet.

4. Paiement

4.1 Base de paiement - Base de paiement - prix ferme

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

4.2 Limitation des dépenses

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

van531

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

21801-130268

VAN-3-36336

1. La responsabilité totale du Canada envers l'entrepreneur en vertu du contrat ne doit pas dépasser la somme de 76 190.48 \$. Les droits de sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

- 2. Aucune augmentation de la responsabilité totale du Canada ou du prix des travaux découlant de tout changement de conception, de toute modification ou interprétation des travaux, ne sera autorisée ou payée à l'entrepreneur, à moins que ces changements de conception, modifications ou interprétations n'aient été approuvés, par écrit, par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux. L'entrepreneur n'est pas tenu d'exécuter des travaux ou de fournir des services qui entraîneraient une augmentation de la responsabilité totale du Canada à moins que l'augmentation n'ait été autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur doit informer, par écrit, l'autorité contractante concernant la suffisance de cette somme :
- a.lorsque 75 p. 100 de la somme est engagée, ou
- b.quatre (4) mois avant la date d'expiration du contrat, ou
- c.dès que l'entrepreneur juge que les fonds du contrat sont insuffisants pour l'achèvement des travaux, selon la première de ces conditions à se présenter.
- 3. Lorsqu'il informe l'autorité contractante que les fonds du contrat sont insuffisants, l'entrepreneur doit lui fournir par écrit une estimation des fonds additionnels requis. La présentation de cette information par l'entrepreneur n'augmente pas la responsabilité du Canada à son égard.
- 4.3 Clause du Guide des CCUA H1000C (2008-05-12), Paiement unique

4.4	Paiement par carte de crédit		
Les ca	rtes de crédit suivantes sont acceptées :	et	

- 5. Instructions pour la facturation
- 1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures» des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit:
- Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

21801-130268/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

van531

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

21801-130268

VAN-3-36336

Annexe A BASE DE PAIEMENT

Les prix unitaires sont des prix <u>FERMES</u> en dollars canadiens, FAB destination, à l'intérieur de la Colombie-Britannique, tous frais d'expédition compris, TPS/TVH en sus s'il y a lieu; la TVP ne s'applique pas. On s'attend à ce que les fournisseurs se rendent sur place une fois par mois pour fournir les verres ou procéder à des ajustements, etc.

A1. Année 1 : 1er juin 2014 - 31 mai 2015

A1.1 Montures

	Modèle de monture	Couleurs disponibles	Prix unitaire ferme
En plastique pour homme			\$
			\$
			\$
			\$
			\$
En métal pour homme			\$
•			\$
			\$
			\$
En plastique pour femme			\$
			\$
			\$
			\$
En métal pour femme			\$
			\$
			\$
			\$

 $\label{eq:solicitation} \mbox{Solicitation No. - N° de l'invitation} \\ 21801-130268/A$

Client Ref. No. - N° de réf. du client

21801-130268 VAN-3-36336

Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur

File No. - N° du dossier

van531

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

A1.2 Verres

	Description	Prix unitaire ferme
Verre unifocal		
(cylindrique jusqu'à 3 dpt)		
	4 dpt ou moins	\$/par paire
	2,45 à 8 dpt	\$/par paire
	8,25 dpt à 12 dpt	\$/par paire
	12,25 dpt et plus	\$/par paire
Supplément au prix des verres unifocaux :		
	cylindres de 3,25 dpt à 6 dpt	\$/par paire
	cylindres de 6,25 dpt et plus	\$/par paire
	prismes jusqu'à 5 dpt	\$/par paire
	prismes au-dessus de 5 dpt	\$/par paire
	polycarbonate	\$/par paire
Bifocaux, segment plat de 28 mm		
(cylindres jusqu'à 3 dpt) :		Φ
	4 dpt ou moins	\$/par paire
	2,45 à 8 dpt	\$/par paire
	8,25 dpt à 12 dpt	\$/par paire
	12,25 dpt et plus	\$/par paire
Supplément au prix des verres bifocaux ci-dessus :		
	cylindres de 3,25 dpt à 6 dpt	\$/par paire
	cylindres de 6,25 dpt et plus	\$/par paire
	prismes jusqu'à 5 dpt	\$/par paire
	prismes au-dessus de 5 dpt	\$/par paire
	polycarbonate	\$/par paire
	bifocaux, segment plat de 35 mm, 4 dpt ou moins	\$/par paire
	trifocaux 7 x 28	\$/par paire

A1.3 Frais de réparation et d'entretien :

Des frais sont facturés pour le jour de clinique en établissement en vue de payer les coûts des ajustements et des réparations mineures, c.-à-d. plaquettes, vis, embouts de branche, Nylor. Toute réparation majeure sera gérée sur une base individuelle et peut entraîner des coûts supplémentaires. Ces dépenses seront payées au coût réel sans majoration, sur présentation d'un relevé détaillé accompagné des bordereaux de réception.

21801-130268

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

van531

File No. - N° du dossier

VAN-3-36336

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

\$ par jour de clinique*	

* Note:

Le jour de clinique durera 7,0 heures. Pour une journée de moins de 7,0 heures, le tarif sera calculé au prorata en conséquence.

Heures de travail : De 8 h 30 à 15 h 30 (heure locale) du lundi au vendredi, sauf les jours fériés. Établissement de Kent : Lundi au vendredi de 18 h à 22 h (heure locale), sauf les jours fériés.

A1.4 Politique d'annulation

A1.4.1 Entrepreneur

Si un rendez-vous est annulé parce que l'entrepreneur est absent ou malade, que les conditions météorologiques l'empêchent de se déplacer, ou pour toute autre raison, le client ne sera pas tenu de payer les frais associés au rendez-vous annulé.

A1.4.2 Client

Si un rendez-vous est annulé en raison d'exigences opérationnelles, le client ne sera pas tenu de payer de frais si un préavis d'au moins douze heures a été remis à l'entrepreneur.

Quand les mauvaises conditions météorologiques entraînent l'annulation d'un rendez-vous, celui-ci sera remis à une date ultérieure sans frais supplémentaires.

Frais d'annulation :	\$ / visite à la clinique
Tous les paiements peuvent faire l'objet	: d'une vérification par l'État.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

van531

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

21801-130268

VAN-3-36336

A2 Année 2 : June 1, 2015 - May 31, 2016

A2.1 Montures

AZ.1 MORIGIOS	Modèle de	Couleurs	Prix unitaire ferme
	monture	disponibles	
En plastique pour homme			\$
			\$
			\$ \$ \$
			\$
En métal pour homme			\$
			\$
			\$
			\$
			\$
En plastique pour femme			\$
			\$ \$
			\$
			\$
En métal pour femme			\$
			\$
			\$
			\$

A2.2 Lenses

	Description	Prix unitaire ferme
Verre unifocal (cylindrique jusqu'à 3 dpt)		
	4 dpt ou moins	\$/par paire
	2,45 à 8 dpt	\$/par paire
	8,25 dpt à 12 dpt	\$/par paire
	12,25 dpt et plus	\$/par paire

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

van531

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

21801-130268 VAN-3-36336

Supplément au prix des verres unifocaux :		
	cylindres de 3,25 dpt à 6 dpt	\$/par paire
	cylindres de 6,25 dpt et plus\$/par p	
	prismes jusqu'à 5 dpt	\$/par paire
	prismes au-dessus de 5 dpt	\$/par paire
	polycarbonate	\$/par paire
Bifocaux, segment plat de 28 mm		
(cylindres jusqu'à 3 dpt) :		
	4 dpt ou moins	\$/par paire
	2,45 à 8 dpt	\$/par paire
	8,25 dpt à 12 dpt	\$/par paire
	12,25 dpt et plus	\$/par paire
Supplément au prix des verres bifocaux ci-dessus :		
	cylindres de 3,25 dpt à 6 dpt	\$/par paire
	cylindres de 6,25 dpt et plus	\$/par paire
	prismes jusqu'à 5 dpt	\$/par paire
	prismes au-dessus de 5 dpt	\$/par paire
	polycarbonate	\$/par paire
	bifocaux, segment plat de 35 mm, 4 dpt ou moins	\$/par paire
	trifocaux 7 x 28	\$/par paire

A2.3 Frais de réparation et d'entretien :

Des frais sont facturés pour le jour de clinique en établissement en vue de payer les coûts des ajustements et des réparations mineures, c.-à-d. plaquettes, vis, embouts de branche, Nylor. Toute réparation majeure sera gérée sur une base individuelle et peut entraîner des coûts supplémentaires. Ces dépenses seront payées au coût réel sans majoration, sur présentation d'un relevé détaillé accompagné des bordereaux de réception.

\$ par jour de clinique*

Le jour de clinique durera 7,0 heures. Pour une journée de moins de 7,0 heures, le tarif sera calculé au prorata en conséquence.

Heures de travail : De 8 h 30 à 15 h 30 (heure locale) du lundi au vendredi, sauf les jours fériés. Établissement de Kent : Lundi au vendredi de 18 h à 22 h (heure locale), sauf les jours fériés.

A2.4 Politique d'annulation

^{*} Note:

Client Ref. No. - N° de réf. du client

21801-130268/A

30200/11

21801-130268

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

VAN-3-36336

Buyer ID - Id de l'acheteur

van531

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

A2.4.1 Entrepreneur

Si un rendez-vous est annulé parce que l'entrepreneur est absent ou malade, que les conditions météorologiques l'empêchent de se déplacer, ou pour toute autre raison, le client ne sera pas tenu de payer les frais associés au rendez-vous annulé.

A2.4.2 Client

Si un rendez-vous est annulé en raison d'exigences opérationnelles, le client ne sera pas tenu de payer de frais si un préavis d'au moins douze heures a été remis à l'entrepreneur.

Quand les mauvaises conditions météorologiques entraînent l'annulation d'un rendez-vous, celui-ci sera remis à une date ultérieure sans frais supplémentaires.

Frais d'annulation :	\$ / visite à la clinique
Tous les paiements peuvent faire l'obje	t d'une vérification par l'État.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

van531

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

21801-130268

VAN-3-36336

A3 Année 3: June 1, 2016 - May 31, 2017

A3.1 Montures

Ao.1 Montares	Modèle de	Couleurs	Prix unitaire ferme
	monture	disponibles	
En plastique pour homme			\$
			\$
			\$ \$ \$
			\$
En métal pour homme			\$
			\$
			\$
			\$
			\$
			Ψ
En plastique pour femme			\$
			\$ \$
			\$
			\$
En métal pour femme			\$
			\$
			\$
			\$
			Ψ
<u> </u>			

A3.2 Lenses

	Description	Prix unitaire ferme
Verre unifocal (cylindrique jusqu'à 3 dpt)		
	4 dpt ou moins	\$/par paire
	2,45 à 8 dpt	\$/par paire
	8,25 dpt à 12 dpt	\$/par paire
	12,25 dpt et plus	\$/par paire

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

van531

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

21801-130268 VAN-3-36336

1.11.0.30030

Supplément au prix des verres unifocaux :		
	cylindres de 3,25 dpt à 6 dpt	\$/par paire
	cylindres de 6,25 dpt et plus	\$/par paire
	prismes jusqu'à 5 dpt	\$/par paire
	prismes au-dessus de 5 dpt	\$/par paire
	polycarbonate	\$/par paire
Bifocaux, segment plat de 28 mm		
(cylindres jusqu'à 3 dpt) :		
	4 dpt ou moins	\$/par paire
	2,45 à 8 dpt	\$/par paire
	8,25 dpt à 12 dpt	\$/par paire
	12,25 dpt et plus	\$/par paire
Supplément au prix des verres bifocaux ci-dessus :		
	cylindres de 3,25 dpt à 6 dpt	\$/par paire
	cylindres de 6,25 dpt et plus	\$/par paire
	prismes jusqu'à 5 dpt	\$/par paire
	prismes au-dessus de 5 dpt	\$/par paire
	polycarbonate	\$/par paire
	bifocaux, segment plat de 35	\$/par paire
	mm, 4 dpt ou moins	
	trifocaux 7 x 28	\$/par paire

A3.3 Frais de réparation et d'entretien :

Des frais sont facturés pour le jour de clinique en établissement en vue de payer les coûts des ajustements et des réparations mineures, c.-à-d. plaquettes, vis, embouts de branche, Nylor. Toute réparation majeure sera gérée sur une base individuelle et peut entraîner des coûts supplémentaires. Ces dépenses seront payées au coût réel sans majoration, sur présentation d'un relevé détaillé accompagné des bordereaux de réception.

\$	par	jour	de	clinique*

Le jour de clinique durera 7,0 heures. Pour une journée de moins de 7,0 heures, le tarif sera calculé au prorata en conséquence.

Heures de travail : De 8 h 30 à 15 h 30 (heure locale) du lundi au vendredi, sauf les jours fériés. Établissement de Kent : Lundi au vendredi de 18 h à 22 h (heure locale), sauf les jours fériés.

A3.4 Politique d'annulation

^{*} Note:

21801-130268/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

van531

Client Ref. No. - N° de réf. du client

21801-130268

File No. - N° du dossier VAN-3-36336 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

A3.4.1 Entrepreneur

Si un rendez-vous est annulé parce que l'entrepreneur est absent ou malade, que les conditions météorologiques l'empêchent de se déplacer, ou pour toute autre raison, le client ne sera pas tenu de payer les frais associés au rendez-vous annulé.

A3.4.2 Client

Si un rendez-vous est annulé en raison d'exigences opérationnelles, le client ne sera pas tenu de payer de frais si un préavis d'au moins douze heures a été remis à l'entrepreneur.

Quand les mauvaises conditions météorologiques entraînent l'annulation d'un rendez-vous, celui-ci sera remis à une date ultérieure sans frais supplémentaires.

Frais d'annulation :	\$ / visite à la clinique
Tous les paiements peuvent faire l'objet	t d'une vérification par l'État.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

van531

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

21801-130268

VAN-3-36336

A4 Année d'option 1 : June 1, 2018 - May 31, 2019

A4.1 Montures

A4.1 Montai 63	Modèle de	Couleurs	Prix unitaire ferme
	monture	disponibles	
En plastique pour homme			\$
			\$
			\$
			\$ \$ \$
			\$
En métal pour homme			\$
-			\$
			\$
			\$
			\$
			,
En plastique pour femme			\$
			\$ \$
			\$
			\$
En métal pour femme			\$
-			\$
			\$
			\$

A4.2 Lenses

	Description	Prix unitaire ferme
Verre unifocal (cylindrique jusqu'à 3 dpt)		
	4 dpt ou moins	\$/par paire
	2,45 à 8 dpt	\$/par paire
	8,25 dpt à 12 dpt	\$/par paire
	12,25 dpt et plus	\$/par paire

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

van531

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

21801-130268

VAN-3-36336

Supplément au prix des verres unifocaux :		
	cylindres de 3,25 dpt à 6 dpt	\$/par paire
	cylindres de 6,25 dpt et plus	\$/par paire
	prismes jusqu'à 5 dpt\$/par r	
	prismes au-dessus de 5 dpt	\$/par paire
	polycarbonate	\$/par paire
Bifocaux, segment plat de 28 mm		
(cylindres jusqu'à 3 dpt) :		
	4 dpt ou moins	\$/par paire
	2,45 à 8 dpt	\$/par paire
	8,25 dpt à 12 dpt	\$/par paire
	12,25 dpt et plus	\$/par paire
Supplément au prix des verres bifocaux ci-dessus :		
	cylindres de 3,25 dpt à 6 dpt	\$/par paire
	cylindres de 6,25 dpt et plus	\$/par paire
	prismes jusqu'à 5 dpt	\$/par paire
	prismes au-dessus de 5 dpt	\$/par paire
	polycarbonate	\$/par paire
	bifocaux, segment plat de 35	\$/par paire
	mm, 4 dpt ou moins	
	trifocaux 7 x 28	\$/par paire

A4.3 Frais de réparation et d'entretien :

Des frais sont facturés pour le jour de clinique en établissement en vue de payer les coûts des ajustements et des réparations mineures, c.-à-d. plaquettes, vis, embouts de branche, Nylor. Toute réparation majeure sera gérée sur une base individuelle et peut entraîner des coûts supplémentaires. Ces dépenses seront payées au coût réel sans majoration, sur présentation d'un relevé détaillé accompagné des bordereaux de réception.

\$ par jour de clinique*

Le jour de clinique durera 7,0 heures. Pour une journée de moins de 7,0 heures, le tarif sera calculé au prorata en conséquence.

Heures de travail : De 8 h 30 à 15 h 30 (heure locale) du lundi au vendredi, sauf les jours fériés. Établissement de Kent : Lundi au vendredi de 18 h à 22 h (heure locale), sauf les jours fériés.

A4.4 Politique d'annulation

^{*} Note:

21801-130268/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

21801-130268

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

van531

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

VAN-3-36336

A4.4.1 Entrepreneur

Si un rendez-vous est annulé parce que l'entrepreneur est absent ou malade, que les conditions météorologiques l'empêchent de se déplacer, ou pour toute autre raison, le client ne sera pas tenu de payer les frais associés au rendez-vous annulé.

A4.4.2 Client

Si un rendez-vous est annulé en raison d'exigences opérationnelles, le client ne sera pas tenu de payer de frais si un préavis d'au moins douze heures a été remis à l'entrepreneur.

Quand les mauvaises conditions météorologiques entraînent l'annulation d'un rendez-vous, celui-ci sera remis à une date ultérieure sans frais supplémentaires.

Frais d'annulation :	\$ / visite à la clinique

Tous les paiements peuvent faire l'objet d'une vérification par l'État.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

van531

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N $^{\circ}$ du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

21801-130268

VAN-3-36336

A5 Année d'option 2: June 1, 2019 - May 31, 2020

A5.1 Montures

Ao.1 Montares	Modèle de	Couleurs	Prix unitaire ferme
	monture	disponibles	
En plastique pour homme			\$
			\$
			\$ \$ \$
			\$
En métal pour homme			\$
•			\$
			\$
			\$
			\$
			Ψ
En plastique pour femme			\$
En plastique pour remine			\$ \$
			\$
			\$
			ΨΨ
En môtal nour famma			Φ
En métal pour femme			\$ \$
			<u> </u>
			\$
			<u> </u>

A5.2 Lenses

	Description	Prix unitaire ferme
Verre unifocal (cylindrique jusqu'à 3 dpt)		
	4 dpt ou moins	\$/par paire
	2,45 à 8 dpt	\$/par paire
	8,25 dpt à 12 dpt	\$/par paire
	12,25 dpt et plus	\$/par paire

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

van531

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

21801-130268 VAN-3-36336

Γ		-
Supplément au prix des verres unifocaux :		
	cylindres de 3,25 dpt à 6 dpt	\$/par paire
	cylindres de 6,25 dpt et plus	\$/par paire
	prismes jusqu'à 5 dpt	\$/par paire
	prismes au-dessus de 5 dpt	\$/par paire
	polycarbonate	\$/par paire
Bifocaux, segment plat de 28 mm		
(cylindres jusqu'à 3 dpt) :		
	4 dpt ou moins	\$/par paire
	2,45 à 8 dpt	\$/par paire
	8,25 dpt à 12 dpt	\$/par paire
	12,25 dpt et plus	\$/par paire
Supplément au prix des verres bifocaux ci-dessus :		
	cylindres de 3,25 dpt à 6 dpt	\$/par paire
	cylindres de 6,25 dpt et plus	\$/par paire
	prismes jusqu'à 5 dpt	\$/par paire
	prismes au-dessus de 5 dpt	\$/par paire
	polycarbonate	\$/par paire
	bifocaux, segment plat de 35	\$/par paire
	mm, 4 dpt ou moins	
	trifocaux 7 x 28	\$/par paire

A5.3 Frais de réparation et d'entretien :

Des frais sont facturés pour le jour de clinique en établissement en vue de payer les coûts des ajustements et des réparations mineures, c.-à-d. plaquettes, vis, embouts de branche, Nylor. Toute réparation majeure sera gérée sur une base individuelle et peut entraîner des coûts supplémentaires. Ces dépenses seront payées au coût réel sans majoration, sur présentation d'un relevé détaillé accompagné des bordereaux de réception.

	\$	par	jour	de	clinique*
--	----	-----	------	----	-----------

Le jour de clinique durera 7,0 heures. Pour une journée de moins de 7,0 heures, le tarif sera calculé au prorata en conséquence.

Heures de travail : De 8 h 30 à 15 h 30 (heure locale) du lundi au vendredi, sauf les jours fériés. Établissement de Kent : Lundi au vendredi de 18 h à 22 h (heure locale), sauf les jours fériés.

A5.4 Politique d'annulation

^{*} Note:

21801-130268/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

21801-130268

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

van531

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

VAN-3-36336

A5.4.1 Entrepreneur

Si un rendez-vous est annulé parce que l'entrepreneur est absent ou malade, que les conditions météorologiques l'empêchent de se déplacer, ou pour toute autre raison, le client ne sera pas tenu de payer les frais associés au rendez-vous annulé.

A5.4.2 Client

Si un rendez-vous est annulé en raison d'exigences opérationnelles, le client ne sera pas tenu de payer de frais si un préavis d'au moins douze heures a été remis à l'entrepreneur.

Quand les mauvaises conditions météorologiques entraînent l'annulation d'un rendez-vous, celui-ci sera remis à une date ultérieure sans frais supplémentaires.

Frais d'annulation :	\$ / visite à la clinique

Tous les paiements peuvent faire l'objet d'une vérification par l'État.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

van531

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

21801-130268

VAN-3-36336

Annexe B Adresses de livraison et de facturation des établissements du Service correctionnel du Canada

Établissement	Adresse de livraison	Adresse de facturation	Numéros de téléphone et télécopieur de la personne- ressource
Établissement Ferndale	Établissement Ferndale 33737 Dewdney Trunk Rd Mission (CB.) V2V4L8	Établissement Ferndale C.P. 50 Mission (CB.) V2V4L8	Lisa Krenus 604-820-5762 Téléphone: 604-826-5803
Établissement de la vallée du Fraser	Dépôt régional (P) 33344 King Road Abbotsford (CB.) V2S 6J6	Établissement de la vallée du Fraser C.P. 5000 33344 King Road Abbotsford (CB.) V2S 4P3	Susan Nolan 604-870-2648 Télécopieur: 604-870-2735
Établissement de Kent	Établissement de Kent 4732 Cemetery Road Agassiz (CB.) V0M1A0	Établissement de Kent C.P. 1500 Agassiz (CB.) V0M1A0	Brent Bogart 1-604-796-4422 Télécopieur: 1-604-796-4502
Établissement Kwìkwèxwelhp	Établissement Kwìkwèxwelhp Accès par Morris Valley Road Harrison Mills (CB.) VOM 1L0	Établissement Kwìkwèxwelhp C.P. 50 Harrison Mills (CB.) VOM 1L0	Lisa Krenus 604-796-1670 Télécopieur: 604-796-3261 604-796-8431
Établissement de Matsqui	Dépôt régional (P) 33344 King Road Abbotsford (CB.) V2S 6J5	Établissement de Matsqui C.P. 2500 Abbotsford (CB.) V2S 4P3	Katherine Mathieson 604-850-8264 Télécopieur: 604-850-8210
Établissement de Mission	Établissement de Mission 8751 Stave Lake Road Mission (CB.) V2V 4L8	Établissement de Mission C.P. 60 Mission (CB.) V2V 4L8	Lisa Krenus 604-820-5854 Télécopieur: 604-820-5803
Établissement Mountain	Établissement Mountain 4732 Cemetery Road Agassiz (CB.) V0M 1A0	Établissement Mountain C.P. 1600 Agassiz (CB.) V0M 1A0	Brent Bogart 604-796-1440 Télécopieur: 1-604-796-1527
Centre régional de traitement/Établisse ment du Pacifique	Dépôt régional (P) 33344 King Road Abbotsford (CB.) V2S 6J5	Centre régional de traitement C.P. 3000 Abbotsford (CB.) V2S 4P4	Donna Raketti 604-870-7768 Télécopieur: 604-851-7610
Établissement William Head	Établissement William Head Extrémité de William Head Road Metchosin (CB.) V8X 3Y8	Établissement William Head C.P. 4000, Station A Metchosin (CB.) V8X 3Y8	Jaymie Kennedy 250-391-7027 Télécopieur: 250-391-2735

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur van531

Client Ref. No. - N° de réf. du client 21801-130268

File No. - N° du dossier VAN-3-36336 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Page 32 of - de 35

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

van531

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

21801-130268

VAN-3-36336

ANNEXE C

Rapport d'offre à commandes

	loivent être présentées au respon: le la période de référence.	sable de l'offre à d	commandes dans	s les 30 jours civils
Les trimestres	sont définis comme suit :			
1 ^{er} trimestre	1 ^{er} novembre au 31 janvier			
2 ^e trimestre	1 ^{er} février au 30 avril			
3e trimestre	1 ^{er} mai au 31 juillet			
4e trimestre	1er août au 31 octobre			
Période du rapport :	_duau			
Commande subséquente n°	Description	Date de commande	Date de livraison	Valeur de la commande subséquente
			+	
		<u> </u>	1	Ļ
Valeur totale po	ur la période du rapport :			\$
Valeur totale à d	ce jour :			_\$

21801-130268/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

van531

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

21801-130268 VAN-3-36336

Formulaire 1: FORMULAIRE DE PRÉSENTATION DE LA SOUMISSION			
Dénomination sociale du soumissionnaire			
Représentant autorisé du soumissionnaire aux fins	Nom		
d'évaluation (p. ex., pour des précisions)			
	Titre		
	Adresse		
	N° de téléphone		
	N° de		
	télécopieur		
	Courriel		
Numéro d'entreprise-approvisionnement (NEA)	·		
[voir les Instructions et conditions uniformisées de 2003]			
Compétence du contrat : Province du Canada choisie			
par le soumissionnaire et qui aura les compétences sur			
tout contrat subséquent (si différente de celle précisée			
dans la demande)			
Attestation du Programme de contrats fédéraux pour			
l'équité en matière d'emploi - Attestation de			
soumission:			
En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste			
que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise			
si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas			
nommé dans la liste des « <u>soumissionnaires admissibilit</u> limite »			
(http://www.travail.gc.ca/fra/normes equite/eq/emp/pcf/list			
e/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF)			
pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site			
Web de Ressources humaines et Dveloppement des			
comptences Canada (RHDCC) - Travail.			
Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non			
recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la			
coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise,			
figure dans la liste des « soumissionnaires admissibilit			
limite » du PCF au moment de l'attribution du contrat.			
En apposant ma signature ci-après, j'atteste, au nom du se	oumissionnaire, que i'ai lu la demande de		

En apposant ma signature ci-après, j'atteste, au nom du soumissionnaire, que j'ai lu la demande de propositions (DP) en entier, y compris les documents incorporés par renvoi dans la DP et que :

- 1. le soumissionnaire considère qu'il a les compétences et que ses produits sont en mesure de satisfaire les exigences obligatoires décrites dans la demande de soumissions;
- 2. cette soumission est valide pour la période exigée dans la demande de soumissions;
- 3. si un contrat est attribué au soumissionnaire, ce dernier se conformera à toutes les modalités énoncées dans les clauses concernant le contrat subséquent et comprises dans la demande de soumissions.

Signature du représentant autorisé du soumissionnaire

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

van531

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

21801-130268

VAN-3-36336

NOTE TO BIDDERS: Please use ONE of the two mailing labels below and affix it securely to the outside of the envelope or package containing your bid submitted by mail or courier. For bids submitted by facsimile (Bid receiving fax (604) 775-7526), use this sheet as the cover sheet. Always ensure your company name, return address, open bidding solicitation number and closing date appear legibly on the outside of your bid submission.

AVIS AUX FOURNISSEURS: Pour le retour par la poste ou par messager, veuillez utiliser UNE des étiquettes d'envoi ci-dessous et apposez-la à l'extérieur de votre enveloppe ou du colis contenant votre offre. Pour les offres soumises par télécopieur (n° du télécopieur pour la réception des offres: (604) 775-7526), utilisez cette page comme bordereau de télécopie. Assurez-vous que le nom de votre compagnie, l'adresse de retour, le numéro de l'invitation ouverte à soumissionner et la date de clôture soient lisibles à l'extérieur de votre offre.

Bid Receiving

Public Works & Government Services Canada 2nd FLOOR - 800 BURRARD STREET VANCOUVER BC V6Z 0B9

Solicitation No.: 21807-130268/A

Solicitation Closes at : 2:00 PM PT on : April 11, 2014

Réception des soumissions Travaux publics et services gouvernementaux Canada 800 rue Burrard, 2e étage Colombie-Britannique (C.-B) V6Z 0B9

N° de l'invitation : 21807-130268/A

La réception des soumissions prend fin le : 11 Avril, 2014

à: 14:00 PT
